



L'enquête de recensement 2022 et la Covid-19

Instructions aux agents recenseurs relatives aux mesures de sécurité sanitaire pour la préparation de la collecte et la réalisation de la collecte

L'enquête de recensement 2022 doit se dérouler dans des conditions garantissant notamment la sécurité sanitaire des agents recenseurs et des personnes recensées. Pour cela, les consignes suivantes doivent être strictement respectées.

1) Le port du masque est obligatoire pour les agents recenseurs à tout moment : durant la tournée de reconnaissance et durant la phase d'enquête. Il doit être porté et changé selon les règles en vigueur. Il convient également de procéder régulièrement au nettoyage des mains.

2) Dans les maisons individuelles où cela est possible, et en accord avec le coordonnateur communal, la notice comportant les identifiants de connexion au questionnaire internet doit être déposée dans la boîte aux lettres comme le prévoit désormais le protocole d'enquête

3) Dans tous les logements, la réponse par internet doit être systématiquement proposée. Ses avantages en termes de sécurité sanitaire doivent être présentés.

4) Il est interdit d'entrer dans les logements. Tout dialogue avec les habitants doit se faire sur le palier de la porte d'entrée en respectant une distanciation physique selon les règles en vigueur. Après ce dialogue, les documents (notices ou questionnaires) doivent être remis et récupérés avec le minimum de contact. Il est possible de les déposer dans un endroit convenu avec les personnes recensées (boîte aux lettres, près ou sous la porte par exemple).

5) Les questionnaires du recensement (internet ou papier) doivent être renseignés par les habitants eux-mêmes. L'aide au remplissage par l'agent recenseur doit être limitée aux strictes nécessités (personne ne pouvant pas remplir seule son questionnaire).

6) En cas de nécessité, le dialogue avec les habitants pour des explications ou pour aider au remplissage des questionnaires, peuvent être réalisés soit sur le palier de la porte d'entrée en respectant une distanciation physique soit au téléphone.